

PRÉFET DU NORD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ANNEE 2010 - NUMERO SPECIAL N° 9 DU 5 JUILLET 2010

DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Délégation de signature à Monsieur Jacques SAILLARD chargé de la gestion intérimaire de la direction régionale des finances publiques de la région Nord - Pas-de-Calais et du département du Nord en matière de gestion de patrimoines et de biens privés

Par arrêté préfectoral en date du 1er juillet 2010

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à Monsieur Jacques SAILLARD, chargé de la gestion intérimaire de la direction régionale des finances publiques de la région Nord - Pas-de-Calais et du département du Nord dans la limite de ses attributions, et compétences, pour tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, la gestion et la liquidation des successions en déshérence dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Article 2 - Monsieur Jacques SAILLARD définit, par arrêté pris au nom du préfet, la liste nominative de ses collaborateurs habilités à signer à sa place les actes ou décisions relevant des matières énumérées dans le présent arrêté, si il est lui-même absent ou empêché (décret N°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements modifié - article 44).

Une copie de cet arrêté ainsi que les modifications ultérieures qui lui seraient apportées seront adressées au préfet de département (direction des politiques publiques).

Article 3 - L'arrêté préfectoral en date du 16 juillet 2009 portant délégation de signature à Madame Claude REISMAN, directrice régionale des finances publiques de la région Nord - Pas-de-Calais et du département du Nord en matière de gestion de patrimoines et de biens privés est abrogé.

Article 4 - Le secrétaire général de la préfecture et Monsieur Jacques SAILLARD, chargé de la gestion intérimaire de la direction régionale des finances publiques de la région Nord - Pas-de-Calais et du département du Nord sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Délégation de signature à Monsieur Jacques SAILLARD chargé de la gestion intérimaire de la direction régionale des finances publiques de la région Nord - Pas-de-Calais et du département du Nord en matière de gestion de la cité administrative de LILLE

Par arrêté préfectoral en date du 1er juillet 2010

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à Monsieur Jacques SAILLARD chargé de la gestion intérimaire de la direction régionale des finances publiques de la Région Nord - Pas-de-Calais, et du département du Nord :

- Pour émettre et adresser, à chaque ordonnateur secondaire délégué affectataire de locaux au sein de la cité administrative de LILLE ou au représentant des occupants ayant une personnalité juridique et financière différente de celle de l'Etat, les titres de perception pour la quote-part des charges de fonctionnement qui lui incombe ;
- Pour engager et mandater les dépenses de fonctionnement liées à la gestion de la cité administrative de Lille.

Article 2 - Monsieur Jacques SAILLARD définit, par arrêté pris au nom du préfet, la liste nominative de ses collaborateurs habilités à signer à sa place les actes ou décisions relevant des matières énumérées dans le présent arrêté, si il est lui-même absent ou empêché (décret N°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements modifié - article 44).

Une copie de cet arrêté ainsi que les modifications ultérieures qui lui seraient apportées seront adressées au préfet de département (direction des politiques publiques).

Article 3 - L'arrêté préfectoral en date du 16 juillet 2009 portant délégation de signature à Madame Claude REISMAN, directrice régionale des finances publiques de la région Nord -Pas-de-Calais et du département du Nord en matière de gestion de la cité administrative à LILLE est abrogé.

Article 4 - Le secrétaire général de la préfecture et Monsieur Jacques SAILLARD, chargé de la gestation intérimaire de la direction régionale des finances publiques de la région Nord - Pas-de-Calais et du département du Nord sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord

Délégation de signature à Monsieur Jacques SAILLARD chargé de la gestion intérimaire de la direction régionale des finances publiques de la région Nord - Pas-de-Calais et du département du Nord en matière domaniale

Par arrêté préfectoral en date du 1er juillet 2010

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à Monsieur Jacques SAILLARD chargé de la gestion intérimaire de la direction régionale des finances publiques de la Région Nord - Pas-de-Calais et du département du Nord, dans la limite de ses attributions et compétences, pour les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, pour tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

Numéro	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'Etat des actes de gestion et de réalisation des biens domaniaux	Art. L. 69 (3 ^{eme} alinéa), R. 32, R. 66, R. 76-1, R. 78, R. 128-3, R. 128-7, R. 128-8, R. 129-1, R. 129-2, R. 129 4, R. 129-5, R. 148, R. 148-3, A. 102, A. 103, A. 115 et A. 116 du code du domaine de l'Etat. Art. L. 3212-2 du code général de la propriété des personnes publiques.
2	Stipulation au nom de l'Etat dans les actes d'acquisition et de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'Etat.	Art. R. 18 du code du domaine de l'Etat.
3	Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'Etat.	Art. R. 1 du code du domaine de l'Etat.
4	Acceptation de remise au domaine des biens immobiliers et constatation des remises d'immeubles aux services publics affectataires.	Art. R. 83-1 et R. 89 du code du domaine de l'Etat.
5	Arrêtés d'affectation définitive ou provisoire et arrêtés portant changement d'utilisation des immeubles domaniaux ou des immeubles détenus en jouissance par l'Etat.	Art. R. 83 et R. 84 du code du domaine de l'Etat.
6	Octroi des concessions de logements.	Art. R. 95 (2ème alinéa) et A. 91 du code du domaine de l'Etat.
7	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 158 1° et 2°, R. 158-1, R. 159, R. 160 et R. 163 du code du domaine de l'Etat.
8	Participation du service du Domaine à certaines adjudications d'immeubles dont les propriétaires avaient bénéficié de prêts spéciaux à la construction garantis par l'Etat.	Art. R. 105 du code du domaine de l'Etat.

Article 2 - Monsieur Jacques SAILLARD définit, par arrêté pris au nom du préfet, la liste nominative de ses collaborateurs habilités à signer à sa place les actes ou décisions relevant des matières énumérées dans le présent arrêté, si il est lui-même absent ou empêché (décret N°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements modifié - article 44).

Une copie de cet arrêté ainsi que les modifications ultérieures qui lui seraient apportées seront adressées au préfet de département (direction des politiques publiques).

Article 3 - L'arrêté préfectoral en date du 16 juillet 2009 portant délégation de signature à Madame Claude REISMAN, directrice régionale des finances publiques de la région Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord en matière domaniale est abrogé.

Article 4 - Le Secrétaire général de la préfecture et Monsieur Jacques SAILLARD, chargé de la gestion intérimaire de la direction régionale des finances publiques de la région Nord - Pas-de-Calais et du département du Nord sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Désignation de Monsieur Yves DE ROQUEFEUIL, secrétaire général adjoint de la préfecture du Nord pour assurer la suppléance de Monsieur Jean-Michel BÉRARD, préfet de la zone de défense Nord, préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, préfet du Nord,

Par décision en date du 5 juillet 2010

Article 1^{er} - Monsieur Yves DE ROQUEFEUIL, secrétaire général adjoint de la préfecture du Nord, est chargé d'assurer ma suppléance le 8 juillet 2010.

Article 2 - Dans le cadre et pour la durée de la suppléance prévue à l'article 1^{er} de la présente décision, délégation de signature est donnée à Monsieur Yves DE ROQUEFEUIL pour tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'Etat dans le département du Nord, à l'exception de la réquisition du comptable.

Article 3 - La présente décision sera notifiée aux intéressés et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

TABLE DES MATIERES

DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE DU NORD	ANNÉE 2010 - Numéro spécial N° 9 du 5 juillet 2010
Document confectionné par le Bureau des affaires départ et édité par l'imprimerie de la	ementales et du suivi de l'action de l'Etat (DiPP) préfecture du Nord
Directeur de la publication : Monsieur Salvador PÉREZ,	secrétaire général de la préfecture du Nord